

Objectif J1 :
 Créer un cadre de protection du patrimoine naturel

Indicateur - Pourcentage du territoire communal protégé
 (Natura 2000,...) ou couvert par le schéma directeur « Nature »



Etudier l'élaboration d'un schéma directeur « Nature »

Contexte

La plupart des plans communaux ou régionaux existants (PPAS, PRD, RRU...) n'expriment pas l'importance du maintien d'un maillage écologique en ville. En 2008, Bruxelles Environnement a proposé une ligne directrice de développement d'un maillage vert et bleu au niveau régional. L'un des axes de ce plan est de créer des espaces verts là où il en manque, puis de relier tous ces espaces entre eux de la manière la plus conviviale possible. Il s'agit également de revaloriser les eaux de surface ou encore de proposer une ceinture verte qui entoure la région.

Au niveau communal il est possible de proposer un niveau de précision plus important, permettant de faciliter l'identification et de dégager les actions prioritaires à mettre en œuvre à Uccle.

Développement de l'action

Le schéma directeur « Nature » cherche à préciser, au niveau communal, le maillage vert et bleu régional, en y intégrant : les squares, les jardins..., mais aussi les barrières et déserts écologiques, les types de gestion pratiqués, le réseau d'égouttage, les zones inondables, le réseau hydrographique... Ceci afin de mettre en place un document concret et précis permettant d'exprimer une politique globale de protection de la biodiversité et du patrimoine naturel.

Il faudra particulièrement être attentif à :

- la préservation et la création de couloirs de dispersion ;
- la protection de lieux à haute valeur biologique ;
- l'équilibre entre l'urbanisation et le maintien de la qualité paysagère ;
- au maintien de surfaces perméables ;
- l'implantation des constructions situées en zones humides, inondables ... ;
- a prise en compte de la protection des paysages (vues à partir et sur un site, un bâtiment...).

Du schéma directeur identifié, il sera possible d'adapter les actions à mettre en œuvre (voir également actions 76, 77, 78, 84, 85). Travailler à l'élaboration de ce plan en concertation avec les riverains qui ont des connaissances précises du territoire en proposant par exemple une enquête, un appel à propositions...

Enjeux en matière de développement durable

Environnementaux : protection des couloirs de dispersion, amélioration de la biodiversité.

Economiques : développement d'emplois dans les secteurs verts.

Sociaux : amélioration de la qualité de vie.

Indications de calendrier

A initier courant 2010.

Acteurs

Pilote(s)	Service Urbanisme
Service(s)	Service Environnement
Autre(s)	

Moyens financiers

Evaluation de l'action

Environnement	★	Solidarité générations futures
Economie		Solidarité nord / sud
Social		Ampleur géographique

Plus le nombre d'★ est important, plus la faisabilité/l'impact/l'ampleur de l'action est grand

Cote maximale = ★★★

Lien(s) vers action(s)

76, 77, 78, 84, 85